

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 118/2019

OBJET : Marché de gestion, d'animation et d'entretien des structures enfance-jeunesse - Avenant n°6

L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse rappelle que la communauté de communes a confié à l'association LEO LAGRANGE la gestion, l'animation et l'entretien des structures enfance-jeunesse de la CCBA. Ce marché comprend 3 lots répartis en zones géographiques : secteur nord (lot 1), secteur centre (lot 2) et secteur sud (lot 3).

L'avenant n°6 proposé aujourd'hui a pour objectif de prendre en compte la modification suivante : substitution de la personne contractante dans l'exécution du marché pour l'ALAE de Cintegabelle (Mairie de Cintegabelle en lieu et place de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain).

1/ Lot 3 : secteur SUD / ALAE de Cintegabelle

Montant initial HT annuel du marché :	595 393.41€
Montant avenant n°1 :	sans incidence financière
Montant avenant n°2 :	+ 1 175.28€
Montant avenant n°3 :	+ 14 824.10€
Montant avenant n°4 :	sans incidence financière
Montant avenant n°5 :	+ 7 716.78 €
Montant avenant n°6 :	- 218 623.39 €
Nouveau montant HT du marché :	385 662.08€
% d'évolution du marché :	- 36.72%

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la CAO du 27 mai 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS